

●●● La problématique

Certaines espèces, telles la berce du Caucase, la balsamine de l'Himalaya ou encore les renouées asiatiques, ont été introduites par l'Homme dans nos régions et se sont multipliées très rapidement dans le milieu environnemental, devenant ainsi invasives.

Le long des cours d'eau et des zones humides, ces végétaux invasifs causent rapidement de sérieux problèmes où ils concurrencent les plantes indigènes jusqu'à les faire disparaître complètement, ce qui réduit la biodiversité. Ils peuvent aussi participer à l'augmentation des risques d'érosion des berges.

Cette dynamique rapide de colonisation des milieux rivulaires via la voie d'eau (transport de graines ou de parties de la plante) nécessite d'agir au plus vite afin de limiter l'impact de ces plantes sur le milieu environnemental.

Jean-Marc VAN ESPEN,
Président du CRHM



Avec ces espèces invasives, il faut veiller à ne pas les :

- Planter dans les jardins ;
- Maintenir en bordure des cours d'eau ;
- Disperser dans l'environnement par le transport de résidus de fache, le dépôt sur les berges ou directement dans le cours d'eau, ou encore lors du remaniement de terres contaminées par des graines ou autres résidus végétaux.

Éditeur responsable : Frédéric Mouchet
Textes : Stéphane Abras
Juin 2012

●●● Berce du Caucase, attention danger de brûlures !

La berce du Caucase contient des substances photosensibilisantes. Au contact de la peau, et en combinaison avec les radiations UV de la lumière solaire, elles provoquent de sévères brûlures qui apparaissent seulement après quelques heures, voire quelques jours. Pour la gérer, portez un équipement complet : gants imperméables (néoprène, nitrile, de nettoyage, etc.), visières et vêtements de protection imperméables.



En cas d'exposition à la sève de la plante, lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon et évitez de l'exposer à la lumière du soleil pendant quelques journées. Appliquez une crème pour brûlures si des cloques apparaissent.

●●● Plus d'information ?

Contactez la Cellule de coordination du
Contrat de rivière Haute-Meuse



6, rue Lelièvre à 5000 Namur
Tel : 081/77.67.32
Fax : 081/77.69.05
Courriel : contact@crhm.be
Site Internet : www.crhm.be

N'hésitez pas aussi à contacter le Service Environnement de votre commune et à consulter le site internet du Plan d'action wallon contre la berce du Caucase : <http://environnement.wallonie.be/berce/>



Le Contrat de rivière Haute-Meuse est financé par le Service public de Wallonie, la Province de Namur et 24 communes partenaires.



Plantes invasives et cours d'eau

●●● Quelle stratégie adopter ?





●●● La berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum

Description : Umbellifère de 1,5 à 4 mètres de hauteur, aux feuilles alternes, à division dentées. Les tiges sont robustes, cannelées, creuses, présentent un diamètre basal supérieur à 6 cm et sont souvent tachetées de rouge. La racine est pivotante et robuste. L'inflorescence peut atteindre 20 à 50 cm de diamètre et compter de 50 à 120 rayons. Les fleurs arrivent en juin et juillet et donnent jusqu'à 12.000 graines.

Conseil de gestion :

- Gérer la plante en fleurs avant la formation des graines (mi-juin/ début juillet) uniquement par une **coupe sous le collet, à 10-15 cm en-dessous du sol** à l'aide d'une bêche. Après coupe de l'individu, couper aussi chaque ombelle à même le sol afin d'empêcher la maturation des graines.



- Si la plante est déjà en graines, couper les ombelles puis les brûler pour éviter toute dissémination. Enlever ensuite toute la plante.
- Surveiller et gérer au besoin le site durant encore 7 années, durée de vie des graines dans le sol.
- Ne pas faucher, ou couper sous l'ombelle sans coupe sous le collet (risque d'une seconde montée en fleurs)



●●● La balsamine de l'Himalaya

Impatiens glandulifera

Description : Plante annuelle de 1 à 2,5 mètres de hauteur, aux feuilles glabres opposées ou verticillées par trois, lancéolées, à sommet aigu, finement dentées et au limbe de couleur vert sombre et généralement rougeâtre au niveau de la nervure principale. La tige est charnue, cannelée, translucide, creuse, rougeâtre. Les racines sont traçantes et superficielles. Les fleurs apparaissent de la mi-juin à octobre et donnent jusqu'à 800 capsules qui éclatent à maturité, envoyant les graines à plusieurs mètres de distance.

Conseil de gestion :

- Gérer la plante en fleurs avant la formation des graines (fin juin/ mi-juillet) en arrachant manuellement l'entièreté de la plante, voire en fauchant (débroussailleuse) sous le premier nœud afin d'éviter toute reprise au niveau des nœuds.



- Enlever la terre des racines et amasser les balsamines en dehors de la zone inondable, exposées au soleil pour les faire sécher.
- Réaliser 2 passages espacés de 2 à 3 semaines pour arracher tous les plants. Gérer quelques années pour épuiser les graines du sol qui ont une durée de vie de 2 à 3 ans.
- Ne pas débroussailler au-dessus du premier nœud, ne pas jeter les résidus dans le cours d'eau.



●●● Les renouées asiatiques

Fallopia spp.

Description : Plantes vivaces de 1 à 2,5 mètres de hauteur, aux feuilles alternes, simples et au limbe foliaire ovale à triangulaire dont l'extrémité est terminée par une pointe. Les nervures des feuilles basales peuvent être glabres ou poilues en fonctions des espèces. La tige est robuste, légèrement striée, souvent tachetée de rouge, creuse et noueuse. Les racines sont des rhizomes bien développés et lignifiés de plusieurs mètres de profondeur, permettant la reproduction végétative par la production de nombreuses tiges aériennes et racines adventives. Les fleurs apparaissent d'août à octobre mais les graines ne participent que rarement à la dispersion de la plante.

Conseil de gestion :

- Actuellement, aucune mesure de gestion n'est réellement efficace. Il est donc nécessaire de ne pas disséminer des morceaux de tiges ou de racines (lors de fauches, d'arrachages, du transport de terres contaminées...) dans l'environnement, particulièrement le long des cours d'eau.
- La fauche répétée des plants n'est pas conseillée. Elle occasionne un stress qui ne fait qu'augmenter la taille des massifs qui s'étendent alors en largeur, sans disparaître.
- L'arrachage systématique des tiges et de morceaux de racines, tout au long de l'année, et cela durant de nombreuses années, peut être envisagé pour de très petits massifs.
- Eviter d'utiliser un herbicide le long des cours d'eau.

